


L'intimidation :

Essayons d'y mettre un terme



Guide pour les parents
d'élèves de l'élémentaire et du secondaire

Printemps 2013



L'intimidation a des conséquences qui dépassent la cour de récréation. En tant que parent, tutrice ou tuteur, voici ce à quoi il faut prêter attention, ce que vous pouvez faire et où vous pouvez obtenir de l'aide.

Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation est un comportement agressif généralement répété au fil du temps. Il a pour but de causer un préjudice, de la peur ou de la détresse, ou de créer un climat négatif pour une autre personne à l'école. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.

La définition complète se trouve dans la *Loi sur l'éducation*, <http://www.e-laws.gov.on.ca>



Types d'intimidation

S'agit-il d'intimidation si mon enfant n'a pas subi de blessures physiques?

L'intimidation peut revêtir plusieurs formes. Elle peut être :

- **physique** – coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels;
- **verbale** – insultes, moqueries ou remarques sexistes, racistes ou homophobes;
- **sociale** – exclusion d'un groupe ou propagation de ragots et de rumeurs;
- **écrite** – écriture de mots ou de symboles blessants ou offensants;
- **électronique (communément appelée cyberintimidation)** – propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire (p.ex., messagerie textuelle) et sur des sites Web de médias sociaux.

Qu'est-ce que l'intimidation électronique ou la cyberintimidation?

C'est une communication électronique qui :

- vise à vexer, menacer ou embarrasser une autre personne;
- fait appel au courriel, aux téléphones cellulaires, à la messagerie textuelle et aux sites Web de médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, exclure socialement ou nuire aux réputations et amitiés;
- inclut des rebuffades et des insultes, et qui peut également donner lieu à la propagation de rumeurs, au partage de renseignements, photos ou vidéos confidentiels, ou à la menace de faire du mal à quelqu'un;
- est toujours agressive et blessante.

Au sein des écoles ontariennes, la direction est tenue de s'occuper de la cyberintimidation si elle a une incidence sur le climat scolaire. Par exemple, si l'élève est intimidé et embarrassé en raison d'un message électronique qui a été envoyé à son propos à d'autres élèves de l'école, il est susceptible de ne plus vouloir aller à l'école.

Quelle que soit la forme qu'elle revêt, l'intimidation est inacceptable.

L'intimidation survient lorsqu'il y a un déséquilibre de pouvoirs entre les personnes. Ce « déséquilibre » peut résider dans le fait qu'un élève est plus âgé, est d'une autre race ou a plus d'amis qu'un autre.

Pepler, D., Craig, W., Connolly, J., Yuile, A., McMaster, L., & Jiang, D. (2006). A developmental perspective on bullying. *Aggressive Behavior*, 32, p. 376.

Y a-t-il une distinction entre conflit et intimidation?

Les gens confondent parfois conflit et intimidation, mais ce sont deux choses différentes.

Les conflits surviennent lorsqu'au moins deux personnes sont en désaccord, ont une divergence d'opinion ou ont des points de vue différents. Un conflit entre élèves n'est pas toujours synonyme d'intimidation. Très tôt, les enfants apprennent à intégrer le fait que d'autres enfants peuvent avoir des points de vue différents des leurs, mais le développement de la capacité de mettre en perspective prend du temps et le processus se poursuit jusqu'au début de l'âge adulte. (*D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes, page 27*)

En situation de conflit, chaque personne se sent libre d'exprimer ses opinions sans qu'il y ait un déséquilibre de pouvoirs. Chaque personne se sent à même d'énoncer son point de vue. C'est la façon dont les gens réagissent face au conflit qui peut le rendre soit positif, soit négatif.

Un conflit devient négatif lorsqu'une personne se comporte de manière agressive en disant ou en faisant des choses blessantes. Le conflit prend alors la forme d'une interaction agressive. Le conflit ne se mue en intimidation que lorsqu'il se répète et qu'il y a un déséquilibre de pouvoirs. Au fil du temps, un schéma comportemental se distingue, selon lequel la personne qui se comporte de façon agressive est susceptible de poursuivre le conflit voire de l'aggraver. La personne qui subit le conflit agressif se sent de moins en moins capable d'exprimer son point de vue et de plus en plus impuissante. C'est à ce moment que le conflit négatif peut céder la place à l'intimidation.

La réponse d'une école en cas d'intimidation différera de celle adoptée lors d'un conflit. Par exemple, en situation de conflit, un membre du personnel scolaire pourra essayer de réunir les élèves afin qu'ils exposent chacun leur version de l'histoire en vue de les aider à résoudre le problème ensemble.

En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, pouvant se solder par une suspension ou un renvoi.

Quelle est l'ampleur du problème de l'intimidation?

L'intimidation n'est jamais acceptable. Elle ne doit pas être considérée comme « faisant partie du processus normal de la croissance ». Les recherches et l'expérience montrent invariablement que l'intimidation est un problème sérieux qui peut avoir de graves conséquences pour les élèves concernés, leurs familles, leurs camarades et leur communauté.

Les enfants qui subissent des actes d'intimidation aussi bien que ceux qui pratiquent l'intimidation risquent d'avoir de nombreux problèmes affectifs, comportementaux et relationnels. Ils auront besoin du soutien d'adultes pour les aider à établir des relations saines, non seulement à l'école mais aussi tout au long de leur vie.

Les élèves qui subissent des actes d'intimidation éprouvent souvent une angoisse sociale, se sentent seuls, se replient sur eux-mêmes, contractent des maladies et ont une piètre estime de soi. Ils peuvent

Presque un élève ontarien sur trois (29 p. 100) indique subir des actes d'intimidation à l'école, selon une étude de 2011 du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH).

aussi développer des phobies, avoir un comportement agressif ou sombrer dans la dépression. Certains manquent l'école, d'autres voient leurs notes se détériorer et d'autres décrochent tout simplement.

Les enfants et les adolescents qui apprennent à user de leur pouvoir et à être agressifs pour faire souffrir les autres peuvent ne plus faire la différence entre le bien et le mal. Une fois adultes, ils peuvent finir par devenir violents. C'est pourquoi il est essentiel de les aider le plus tôt possible à cesser de pratiquer l'intimidation.

Garçons et filles se livrent-ils aux mêmes actes d'intimidation?

Les filles, aussi bien que les garçons, peuvent se livrer à des actes d'intimidation. Les garçons ont tendance à pratiquer l'intimidation physique, alors que les filles adoptent une approche plus indirecte. Elles peuvent propager des ragots ou isoler des camarades de classe en les excluant d'activités ou de groupes. Avec l'âge, cependant, garçons et filles sont plus enclins à favoriser l'intimidation verbale ou sociale.

Comment savoir si mon enfant subit des actes d'intimidation?

Une petite fille ne sait peut-être pas ce que signifie « intimidation », mais elle comprend qu'une personne est méchante, lui fait du mal, la rend triste ou lui fait peur. Elle ne vous le dit peut-être pas parce qu'elle peut craindre que « dénoncer », « rapporter » ou « moucharder » ne fasse qu'empirer la situation.

Différence entre rapporter et dénoncer	
Rapporter	Dénoncer
Rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis.	Dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de la personne à être en sécurité vous ou lui est retiré.

(Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et Centre ontarien de prévention des agressions (COPA), *Établir des milieux scolaires sécuritaires*, janvier 2012, p. 61)

Votre adolescent ne vous le dira pas nécessairement non plus et peut parler de « harcèlement » plutôt que d'« intimidation » pour décrire le comportement dont il est victime. Les adolescents préfèrent souvent régler les problèmes eux-mêmes. Ils peuvent se dire que vous allez vous faire du souci ou que vous allez confisquer leurs appareils technologiques, comme leur téléphone cellulaire. Ils peuvent, par ailleurs, simplement trouver embarrassant de faire intervenir un parent.

Même s'il n'aborde pas le sujet, vous pouvez chercher des signes indiquant que votre enfant subit des actes d'intimidation. En voici quelques exemples :

- Les enfants qui subissent des actes d'intimidation peuvent ne pas vouloir aller à l'école, pleurer ou tomber malade les jours d'école.

- Ils peuvent refuser de participer à des activités ou à des événements sociaux avec d'autres élèves.
- Ils peuvent agir de façon inhabituelle.
- Ils peuvent soudainement égarer des sommes d'argent ou des objets personnels, rentrer avec des vêtements déchirés ou des effets personnels cassés, et vous donner des explications incohérentes.
- Les adolescents qui subissent des actes d'intimidation et/ou de harcèlement peuvent aussi commencer à parler de décrochage et à éviter les activités impliquant d'autres élèves.

Mon enfant subit des actes d'intimidation. Que dois-je faire?

- Écoutez votre enfant et dites-lui qu'il a le droit d'être en sécurité.
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève mais de protéger l'ensemble des élèves.
- Prenez rendez-vous avec son enseignant, ou avec un autre enseignant en qui il a confiance, ou avec la direction ou la direction adjointe de l'école.
- Aussi difficile que cela puisse être, essayez de rester calme, de façon à pouvoir aider votre enfant et élaborer un plan d'action avec lui.
- Persévérez. Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos réunions avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Suivez les étapes convenues lors de la réunion.
- Parlez au moniteur ou à l'entraîneur si l'intimidation se produit durant les activités parascolaires ou sportives.
- Communiquez avec la police si l'intimidation implique un acte criminel, comme une agression sexuelle ou l'emploi d'une arme, ou si votre enfant est menacé dans la communauté plutôt qu'à l'école.

Comment aider mon enfant à faire face à l'intimidation?

En travaillant avec l'école pour aider votre enfant ou adolescent à faire cesser l'intimidation, vous lui montrez l'exemple et vous faites passer clairement le message que l'intimidation est répréhensible.

Quel que soit son âge, vous pouvez aider votre enfant en l'encourageant à en parler et en lui donnant les conseils suivants :

- Garde ton calme et **quitte** la scène d'intimidation.
- **Explique ce qui s'est passé à un adulte** en qui tu as confiance (une enseignante ou un enseignant, la

L'empathie est la capacité à reconnaître et à partager les émotions qu'une autre personne ressent. Elle n'atteint généralement son plein potentiel qu'au début de l'âge adulte. Pendant l'enfance, une forme rudimentaire d'empathie émerge lorsque les enfants commencent à se sentir mal quand ils perçoivent la détresse émotionnelle d'une autre personne.

(D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes, page 24)

directrice ou le directeur d'école, le chauffeur de l'autobus scolaire, la surveillante ou le surveillant de la salle des repas) ou signale-le anonymement.

- **Parles-en** avec tes frères et sœurs ou avec des amis pour que tu ne te sentes pas seul(e).
- **Téléphone à Jeunesse, J'écoute** au 1 800 668-6868 ou visite www.jeunessejecoute.ca.

Est-il possible que mon enfant pratique l'intimidation?

Les enfants qui pratiquent l'intimidation le font parfois aussi bien à la maison qu'à l'école. Observez et écoutez vos enfants. Y a-t-il des signes indiquant que l'un d'eux intimide l'un de ses frères ou l'une de ses sœurs?

Les enfants qui pratiquent l'intimidation peuvent parfois se montrer agressifs et perturbateurs à la maison, et n'avoir aucun respect pour les règles de la maison. Si vous vous inquiétez que votre enfant puisse pratiquer l'intimidation, observez comment il interagit avec ses frères et sœurs, avec vous, et avec ses amis lorsqu'ils viennent chez vous. S'il semble agressif, ne pas s'intégrer ou ne pas faire preuve d'empathie, ces attitudes peuvent aussi constituer un signe qu'il intimide d'autres enfants à l'école.

Les enfants qui pratiquent l'intimidation physique peuvent également rentrer à la maison avec des bleus, des éraflures ou des vêtements déchirés. Ils peuvent soudainement avoir plus d'argent à dépenser ou être en possession de choses qu'ils n'auraient normalement pas les moyens d'acheter. Ils risquent également de « parler durement » des autres élèves.

Un comportement d'intimidation peut se développer au fil du temps ou bien à la suite d'un changement, d'une perte ou d'une déception importants. L'un de vos enfants a-t-il récemment été confronté à ce type de situation?

Réfléchissez à la façon dont les problèmes et les conflits sont gérés chez vous. Les membres de votre famille en parlent-ils pour arriver ensemble, de manière constructive, à une solution? Une bonne façon de dissuader un enfant de pratiquer l'intimidation consiste à lui donner le bon exemple et à lui montrer comment surmonter les difficultés sans exercer son pouvoir ou recourir à l'agression.

De plus, il faut absolument expliquer aux enfants en quoi consiste l'intimidation. Vous devriez décrire les différentes formes d'intimidation et expliquer qu'elle est blessante et dangereuse. Faites comprendre à votre enfant que l'intimidation est répréhensible et dans tous les cas inacceptable.

Comment les écoles répondent-elles à l'intimidation et aux autres incidents?

Les élèves qui pratiquent l'intimidation, que ce soit en personne ou en ligne, font face à diverses conséquences.

Pour répondre à l'intimidation, la direction des écoles emploie une approche préconisant la discipline progressive. La politique de l'Ontario en matière de discipline progressive permet à la direction de l'école

de choisir une mesure parmi un éventail d'options pour corriger le comportement et aider l'élève à tirer des leçons de ses choix. Voici quelques exemples :

- présenter des excuses pour avoir formulé un commentaire blessant ou irrespectueux;
- passer en revue les attentes à l'égard de l'élève;
- organiser une rencontre avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs;
- suivre un counseling en maîtrise de la colère;
- suspendre l'élève de l'école.

Dans les cas les plus graves, la direction peut recommander que l'élève soit renvoyé de l'école s'il a fait l'objet d'une suspension préalable pour intimidation et continue de constituer un risque inacceptable pour la sécurité d'une autre personne. Ces règles s'appliquent aussi bien aux élèves de l'élémentaire qu'à ceux du secondaire.

La discipline progressive contribue à empêcher un comportement inapproprié de s'aggraver et d'avoir une influence négative sur l'ensemble des élèves et sur leur perception de la sécurité et de l'école. Elle prône également un comportement positif chez les élèves et les aide à assumer la responsabilité de leur comportement et à découvrir des façons plus positives d'interagir avec autrui.

Les écoles viendront en aide à tous les élèves impliqués en cas d'intimidation : aux élèves qui subissent des actes d'intimidation, à ceux qui pratiquent l'intimidation et à ceux qui en sont témoins.

Toutes les écoles et tous les conseils scolaires sont tenus de disposer de :

- politiques visant à prévenir l'intimidation et à y répondre;
- plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- politiques en matière de discipline progressive ainsi que d'équité et d'éducation inclusive.

Tous les employés des conseils scolaires doivent faire rapport des incidents graves impliquant des élèves, tels que l'intimidation, à leur direction. Cette dernière est tenue d'enquêter sur tous les incidents d'intimidation signalés.

Les employés des conseils scolaires qui travaillent directement avec les élèves, comme les enseignants, les travailleurs sociaux et les orienteurs, doivent réagir à tous les comportements inappropriés ou irrespectueux qui ont un effet négatif sur le climat scolaire, y compris l'intimidation.

Les conseils scolaires sont tenus d'offrir des programmes, interventions et autres mesures de soutien aux élèves qui subissent des actes d'intimidation, à ceux qui en sont témoins et à ceux qui pratiquent l'intimidation.

Pour de plus amples renseignements sur la façon dont le personnel traite les incidents à l'école, consultez la section « Rapports et réactions » du site Web du Ministère à l'adresse www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/reportingResponding.html, ou adressez-vous à la direction de l'école si vous désirez en savoir



davantage sur les services disponibles par l'intermédiaire de l'école.

La direction de l'école doit communiquer avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :

- de ce qui s'est produit;
- du préjudice subi par l'élève;
- des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
- des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident.

En outre :

- la direction de l'école doit inviter les parents à discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.

Que puis-je attendre de l'école si mon enfant subit des actes d'intimidation?

L'école doit disposer d'une procédure vous permettant, de même qu'aux élèves et à d'autres personnes, de signaler anonymement les incidents liés à l'intimidation.

Si vous vous inquiétez pour votre enfant ou souhaitez simplement obtenir de plus amples renseignements, demandez à consulter :

- la politique de prévention et d'intervention en matière d'intimidation du conseil scolaire;
- le code de conduite de l'école, qui définit la façon dont les élèves, les enseignants et les autres membres de la communauté scolaire doivent se comporter les uns envers les autres;
- le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école et du conseil. Ce document décrit ce que le personnel scolaire est en mesure de faire pour résoudre le problème;
- les résultats du sondage sur le climat scolaire effectué par l'école. Ce sondage anonyme aide les écoles à évaluer le sentiment de sécurité des élèves et à déterminer comment prévenir l'intimidation et promouvoir des écoles sécuritaires et tolérantes. Il doit être réalisé au moins tous les deux ans.

Si le personnel apprend que votre enfant subit des actes d'intimidation, vous pouvez vous attendre à ce que l'école vous appelle. Il se peut que l'enseignant de votre enfant ou un autre enseignant à qui il fait confiance soit en mesure d'aider à élaborer des stratégies qui contribueront à résoudre le problème.

Les écoles doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour enquêter sur les questions que vous soulevez, tout en protégeant la vie privée des élèves.

Les écoles viendront en aide à tous les élèves impliqués en cas d'intimidation, y compris à ceux qui la pratiquent, à ceux qui la subissent et à ceux qui en sont les témoins.

L'école disposera d'un processus que vous pourrez suivre si vous doutez de l'aide apportée à votre enfant. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'école, vous pouvez contacter l'agente ou l'agent de supervision de votre conseil scolaire.

Par ailleurs, vous pouvez envisager de vous joindre à l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles de votre école. Cette équipe est chargée de favoriser un climat scolaire sécuritaire, inclusif et tolérant. Elle se compose de la directrice ou du directeur de l'école, d'au moins un parent, de membres du personnel scolaire, d'un élève et d'un partenaire communautaire.

Ouf! Au moins mon enfant n'est pas mêlé à des actes d'intimidation

Tout le monde souffre lorsque des actes d'intimidation sont commis, et tout le monde peut aider à les prévenir. Dans 85 p. 100 des cas, ces actes se déroulent en présence de témoins. Ces derniers sont touchés par ce qu'ils voient. Bien qu'ils puissent avoir peur et ne pas souhaiter intervenir par crainte de devenir des cibles ou d'aggraver la situation de la victime, ils peuvent signaler l'acte d'intimidation en tout anonymat.

Vous pouvez aider votre enfant à comprendre que l'intimidation n'est pas acceptable et qu'il peut contribuer à y mettre fin en la signalant à un adulte ou sous le couvert de l'anonymat.

L'entretien de relations saines peut contribuer à mettre un terme à l'intimidation

La prévention de l'intimidation et l'intervention ne se limitent pas simplement à éradiquer l'intimidation.

Elles encouragent également l'établissement de relations saines. Les relations saines se traduisent par des interactions respectueuses entre les personnes, que ce soit en personne ou en ligne. L'objectif est d'aider à veiller à ce que tous les élèves aient des relations saines, sûres, respectueuses et bienveillantes avec toutes les personnes que la vie place sur leur chemin.

Les enseignants, les parents et les autres adultes font office de modèles de comportement pour les enfants, en leur montrant comment il est possible de construire des relations saines. Pour que les enfants aient des relations positives avec leurs pairs, ils doivent avoir des relations positives avec les adultes.

Les élèves qui sont à même d'avoir des relations saines seront moins enclins à pratiquer l'intimidation, seront plus disposés à aider les élèves qui subissent des actes d'intimidation et seront mieux en mesure d'atteindre leurs objectifs scolaires. La promotion de relations saines est un excellent moyen de prévenir l'intimidation et de créer un climat scolaire sécuritaire et tolérant.



Voici comment nous contribuons à améliorer la sécurité et la tolérance dans les écoles de l'Ontario

Un climat scolaire positif et un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire sont essentiels pour que les élèves réussissent à l'école.

Renseignez-vous sur :

- la **Stratégie pour la sécurité dans les écoles**. Cette stratégie complète comprend la création d'une équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles dans chaque établissement, des ressources scolaires, une formation pour les enseignants et la direction des écoles et un partenariat avec Jeunesse, J'écoute. ontario.ca/colestolerantes
- le **Sondage des parents sur le climat scolaire**. Ce sondage est offert dans 22 langues. www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/climate.html
- l'**Approche de l'Ontario en matière de discipline**. La « discipline progressive » mobilise l'ensemble de l'école et favorise un climat scolaire positif. Elle permet à la direction de choisir des mesures appropriées pour répondre aux comportements inappropriés de la part d'élèves. Elle offre également à ces derniers de nombreux soutiens pour encourager les comportements positifs. Cette politique est expliquée en détail à l'adresse www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/145f.pdf.
- le **Code de conduite**. Ce guide sur le Code de conduite de l'Ontario définit les rôles et responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire : élèves, parents, personnel et partenaires communautaires. www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/code.html
- la **Politique ontarienne de prévention et d'intervention en matière d'intimidation**. Cette politique énonce les attentes relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre par les conseils scolaires de politiques sur la prévention et l'intervention en matière d'intimidation. www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/144f.pdf
- la **Stratégie d'équité et d'éducation inclusive**. Elle décrit la manière dont le Ministère, les conseils scolaires et les écoles favorisent l'équité et l'éducation inclusive au sein des écoles ontariennes. www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/equity.html
- le **Prix du premier ministre pour la tolérance dans les écoles**. Ce prix récompense jusqu'à dix équipes pour la sécurité et la tolérance dans les écoles qui ont accompli un travail exceptionnel et novateur pour créer un climat scolaire sécuritaire et tolérant. www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/award.html
- **Jeunesse, J'écoute**. Ce service anonyme de consultation est offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Visitez www.jeunessejecoute.ca, ou composez le **1 800 668-6868**.

Renseignements supplémentaires :

- **Ressources sur l'intimidation pour les parents de PREVNet (Réseau de promotion des relations et d'élimination de la violence) :** <http://prevnet.ca/Boîteàoutils/Modesetprincipeséducatifs/Parents/tabid/284/Default.aspx>
- **Trousse d'outils pour les parents - édition ado : ce que peuvent faire les parents pour aider leurs ados à réussir.** Cette boîte à outils renferme tout un éventail de conseils, de suggestions et de ressources pour les parents afin de les aider à soutenir et à encourager leurs adolescents à l'école. www.ontariodirectors.ca/Parent_Engagement/Parent_Engagement_fr.html
- **Bien-être@l'école.** Ce site Web propose des ressources sur la prévention de l'intimidation ainsi que sur l'équité et l'éducation inclusive, y compris des ressources pour les enseignants et les membres du personnel scolaire. www.safeatschool.ca
- **D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes.** Élaboré par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, ce document offre une vue d'ensemble des stades du développement des jeunes âgés de 12 à 25 ans, et des différentes façons d'identifier leurs besoins et d'y répondre. Disponible à l'adresse ontario.ca/dunstadealautre

Renseignez-vous sur les écoles sécuritaires et tolérantes à
ontario.ca/ecolestolerantes

Commandez des exemplaires gratuits de cette brochure en français
et en anglais auprès de ServiceOntario à
ontario.ca/publications

Vous trouverez la présente brochure et davantage de renseignements
pour les parents dans de nombreuses langues à
ontario.ca/siteparents